

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2010**

58/2010 : "subvention exceptionnelle au comité «Les Amis du Jumelage d'Etréchy»"
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. MEUNIER présente le rapport.

Lors des cérémonies organisées pour la célébration du 40^{ème} anniversaire du jumelage ETRECHY-OSTRACH, le Comité « Les Amis du Jumelage d'Etréchy » ont pris une part importante dans l'organisation et la logistique.

Aujourd'hui, le bilan financier de cette opération fait apparaitre un besoin de financement de 2700 € qu'il convient de compenser par l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer sur ce point.

Considérant que le Comité « Les Amis du Jumelage d'Etréchy » ont pris une part importante dans l'organisation et la logistique de célébration du 40^{ème} anniversaire du jumelage ETRECHY-OSTRACH

APRES DELIBERATION, Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE

ACCORDE une subvention exceptionnelle au comité « Les Amis du Jumelage d'Etréchy » à hauteur de **2 700.00 €**.

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du présent budget.

Etréchy ensemble et solidaires